

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 24/11/2020
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 13 novembre 2020, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mardi 24 novembre 2020 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, CHEN Carole, COURLET Jérémie, ETTORI Carole, BAUDET Alexandre, MANTILLERI Éric, COMÉ Christophe, LANGLOYS Julien

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CANICATTI Georges (remplacé par COMÉ Christophe, suppléant), ESTEULLE Laurent (remplacé par LANGLOYS Julien, suppléant)

La présidente ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : BAUDET Alexandre.

Le compte-rendu de la séance précédente du 20 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

● **Devis réfection appartement**

Suite à la dernière réunion du SIVU et au départ des locataires le 25 novembre prochain, M. CHATAGNAT a été mandaté par le SIVU pour faire établir des devis concernant la réfection des peintures de l'appartement.

Il donne lecture des devis pour tout l'appartement de M. Didier FOL qui s'élève à 13 311.10 € HT et M. Didier BENOIT à 13 546.66 € HT.

Mme la Présidente demande au SIVU de délibérer.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de retenir la proposition de Didier FOL et autorise Madame la Présidente à signer le devis de 13 311.10 € HT et commander les travaux.

Les travaux pourraient se faire dès le 1^{er} décembre pour une entrée des futurs locataires au mois de janvier 2021.

Les cantonniers réaliseront également quelques petits travaux de plomberie et d'étanchéité au niveau des velux courant décembre.

Du fait de ces travaux d'amélioration du logement, le comité syndical décide de passer le loyer (loyer+charges) à 800 € par mois, et autorise Madame la Présidente à rechercher des locataires et à signer le contrat de location à intervenir avec les futurs locataires pour un début de location au 1^{er} janvier 2021. Un bail précaire de deux ans sera établi car le but étant de trouver un concierge pour l'école.

● **Délibération pour la participation complémentaire des communes**

Mme la Présidente indique que suite à une erreur sur le montant sollicité aux organismes bancaires, il y a lieu de demander une participation complémentaire des communes afin de boucler le budget 2020. En effet, la note d'honoraires de toute l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à 62 010.95 € TTC et non 43 043.11 € comme annoncé. Ce montant correspond uniquement à la part revenant à QUIROT, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les offres de prêt étant déjà validées pour 45 000 €,

Et après étude du budget 2020 et en faisant des mouvements budgétaires à l'intérieur du chapitre, il manque quand même 3 179.65 € au chapitre 21 pour payer cette note d'honoraires.

Mme la Présidente propose donc aux communes de faire une participation complémentaire au SIVU de l'ordre de 4 000 €. La répartition par communes serait la suivante :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	506	896 €
CONTAMINE-SARZIN	717	1 270 €
MINZIER	1042	1 845 €
Total		4 011 €

Mme la Présidente demande au SIVU de délibérer.

Les communes de Chaumont et Minzier donnent leur accord. La commune de Contamine-Sarzin refuse le paiement de cette participation complémentaire du fait de ses finances.

Les communes de Chaumont et Minzier proposent donc de se partager la part de Contamine-Sarzin au prorata du nombre d'habitants. Ce qui donne la répartition suivante :

Chaumont : + 415 €, soit 1 311 €

Minzier : + 855 €, soit 2 700 €

Après avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les participations complémentaires suivantes sur le budget 2020 :

Chaumont : 1 311 €

Minzier : 2 700 €

DM n° 3 :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 023 :	+ 4 011 €	Article 74748 :	+ 4 011 €
Total	+ 4 011 €	Total	+ 4 011 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 2135 :	+ 4 011 €	Article 021 :	+ 4 011 €
Total	+ 4 011 €	Total	+ 4 011 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 du budget 2020.

● Point sur l'extension

Mme la Présidente souhaite présenter un point financier du projet aux trois communes afin de leur donner des perspectives d'évolution de leur participation pour les années à venir.

Plan de financement **prévisionnel** :

Montant des travaux : 4 616 928.49 €

Études (environ 20 %) : 923 385.70 €

Montant total : 5 540 314.19 €

On émet l'hypothèse d'un prêt sur 20 ans à 2 %, soit un remboursement annuel de 282 556.02 €.

Remboursement prêts actuels :

Prêt construction 2002 : 73 224.64 € par an jusqu'à fin 2022

Prêt extension 2009 : 36 993.81 € par an jusqu'à fin 2024

Prêt NH 2021 : 22 576 € par an jusqu'à fin 2022

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prêt 2002	73 224.64	73 224.64	73 224.64			
Prêt 2009	36 993.81	36 993.81	36 993.81	36 993.81	36 993.81	
Prêt 2021		22 576	22 576			
Futur Prêt			282 556.02	282 556.02	282 556.02	282 556.02
Total	110 218.45	132 794.45	415 350.47	319 549.83	319 549.83	282 556.02

En ce qui concerne les recettes,

Les participations des communes s'élevaient à 249 € par habitants en 2020 soient 563 985 € pour 2 265 habitants.

Avec ce montant de participation, le SIVU peut financer :

110 000 € de remboursement de prêt et 200 000 € de travaux

Soient 310 000 € par an

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	110 218.45	132 794.45	415 350.47	319 549.83	319 549.83	282 556.02
	310 000	310 000	310 000	310 000	310 000	310 000
Besoin en financement	-	-	+ 105 350.47	+ 9 549.83	+ 9 549.83	-27 443.98
Montant nécessaire par habitant	249	249	+ 46.51 = 296	+ 4.22 = 254	254	-12.12 = 237
Montant prévisionnel des participations par communes :						
Chaumont	125 994	125 994	149 776	128 524	128 524	119 922
Contamine	178 533	178 533	212 232	182 118	182 118	169 929
Minzier	259 458	259 458	308 432	264 668	264 668	246 954

Ces perspectives ne tiennent pas compte des subventions et éventuels phasages des travaux.

Christophe COMÉ intervient en expliquant la situation financière désastreuse de la commune de Contamine-Sarzin, qui a échappé 3 années de suite à une mise sous tutelle préfectorale. Il indique : - que l'état de surendettement de la commune pourrait être un motif de refus d'un prêt au SIVU si les 3 communes devaient se porter garant.

- que cet état de surendettement oblige Contamine-Sarzin à sursoir à tout remboursement supplémentaire aux 3 crédits SIVU en cours. Un nouveau remboursement de prêt ne pourrait s'envisager qu'à partir de 2023. Aucun cumul sur 2022 n'est envisageable pour Contamine.

Madame la Présidente propose de rencontrer les architectes dans le mois de janvier 2021, avec 2 représentants par commun, dans l'idée de renouer le dialogue, revoir le projet avec certaines réserves et remarques, envisager une baisse des coûts. Deux dates seront proposées aux architectes d'ici la fin de la semaine.

● Questions diverses

Conseil d'école : Mme la Présidente annonce qu'elle a été sollicitée par les parents d'élèves pour sécuriser d'avantage le passage piéton devant l'école permettant d'accéder au parking en face. Elle a donc fait une demande à la mairie de Minzier en ce sens car la voie située devant l'école relève de la compétence communale. Monsieur le Maire de Minzier indique qu'une réunion est prévue demain pour identifier la signalisation à mettre en place pour matérialiser le passage piéton. Il indique néanmoins que la seule solution serait de missionner quelqu'un muni d'un gilet jaune pour faire traverser les enfants et les parents car les panneaux ne suffisent bien souvent pas.

Courrier département : Mme la Présidente qu'elle a reçu un courrier du département indiquant qu'une allocation de 2 586 € a été allouée au SIVU pour faire face aux mesures d'urgence mises en place pour lutter contre la Covid-19. Le SIVU l'en remercie.

Commission sécurité : Jérémie COURLET fait un rapide compte-rendu de la visite de la commission de sécurité qui a eu lieu le lundi 9 novembre 2020 à 14h30 à l'école. Les pompiers ont fait remonter quelques remarques, notamment des appareils à déplacer, des poignées à rétablir,...

Mrs COURLET et CHATAGNAT ont rencontré les cantonniers pour leur expliquer les petits travaux à faire. Ils seront réalisés en même temps que les travaux de l'appartement.

Coûts de l'extension : M. COMÉ Christophe demande si certains coûts ont été évalués dans le projet ; notamment le mobilier des 3 classes supplémentaires, le mobilier de cuisine et les différents coûts d'exploitation du futur site.

Mme la Présidente indique que le mobilier des classes supplémentaires sera acheté au fur et à mesure des ouvertures donc non il n'a pas été prévu dans le projet mais le groupe scolaire fonctionnait avec 11 classes il y a 2 ans contre 10 actuellement donc le mobilier de la 11^{ème} classe n'est pas à racheter. Il est stocké dans l'école.

En ce qui concerne le mobilier de la cuisine, il a été prévu dans le projet, avec reprise d'une partie de l'existant.

Pour les coûts d'exploitation, ils n'ont pas été évalués.

Mme la Présidente fait part au SIVU des difficultés rencontrées par le personnel lors de la pause du midi. On remarque des problèmes de comportement, essentiellement des enfants de CM1-CM2. Ces soucis semblent être liés au 1^{er} confinement. Des formations seront prévues en 2021 pour le personnel sur la gestion des conflits et les enfants difficiles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.